

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

REUNION COMMISSION DU 19 NOVEMBRE 2019

Président M. MALLET

Présents : M. MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON ; A EL GHARBI

COURRIERS

Clubs : ASCOL concernant la récidive club, un mail vous a été envoyé ce jour.

CONVOICATIONS

La commission Ethique et Prévention recevra le mardi 25 novembre à 19h30 au District de l'Isère : Les Présidents des deux clubs de L'Isle D'ABEAU et de DOMARIN, ainsi que le vice-président de l'Isle D'ABEAU.

Les quatre éducateurs présents le jour du match des équipes U13 1 et 2 de L'Isle D'ABEAU et de DOMARIN.

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 461 sur le site du District de l'Isère Football

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 459 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Liste validée : Asieg ; Balmes Nord Isère ; Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Batie Montgascon ; Biliou ; Bizannes ; Bouchage ; Cassolard Passageois ; Cessieu ; Chabons ; Chatte ; Champagnier ; Charvieu ; Cheyssieu ; Chirens ; Collines ; Corbelin ; Dolomieu ; Domarin ; ECBF ; Echirolles ; Entente Foot le Etangs ; Estrablin ; Eyzin St Sorlin ; Faramans ; Flachères ; Fontaine ; Four ; Goncelin ; Izeaux ; Jarrie Champ ; La Batie Divisin ; La Bourbre ; L.C.A ; La Murette ; Lauzes ; Liers ; Manival ; Martinerois ; Miribel ; Moirans ; Mos3r ; ND de Mesage ; O. Nord Dauphiné ; Oyeu ; Pays Allevard ; Pierre Chatel ; Poisat ; Reventin ; Ruy Montceau ; Saint Antoine, Sassenage ; Seyssinet ; Seyssins ; St Cassien .St Georges de Commiers ; St Joseph de Rivière ; St Lattier ; St Marcellin ; St Martin d'Uriage ; St Paul de Varces ; St Quentin sur Isère ; St Simeon de Bressieux Sud Isère ; Susville ; Thodure ; Tignieu ; Tullins ; Turcs de la Verpillère ; UNIFOOT ; Vallée de la Gresse ; Vallée du Guiers ; Velanne ; VerSau ; Versoud ; Vézeronce- Huert ; Vinay ; Voiron-Moirans ;

Liste non validée Formafoot ; la Sure

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.